



# AVIS À LA POPULATION

## Réglementation concernant le ramassage des végétaux par les services techniques municipaux

Le ramassage des végétaux est effectué 6 fois par an à la fin des mois de mars, avril, mai, septembre, octobre et novembre.

Afin d'assurer le bon déroulement du ramassage des végétaux et de pérenniser ce service, nous vous demandons de respecter impérativement les consignes suivantes :

- l'inscription auprès des services administratifs de la mairie, au plus tard la veille du ramassage, est obligatoire ;
- les végétaux ne devront pas excéder 1 m de long ;
- les végétaux de 30 cm devront être mis dans des sacs dont le poids n'excédera pas 50 kg ;
- les végétaux devront être placés de façon à ce qu'ils soient accessibles au camion de ramassage et en bordure de la voie publique. En aucun cas, les services techniques ne devront pénétrer dans les propriétés privées ;
- les végétaux devront être sortis au plus tôt 48 heures avant le ramassage et au plus tard 24 heures avant, ceci pour des raisons de sécurité (risques d'incendie) et de salubrité publique ;
- en aucun cas, notamment en cas d'oubli de votre part, nous ne procéderons à un ramassage des déchets verts à une date ultérieure à celle fixée, afin de ne pas surcharger et désorganiser le planning des agents des services techniques municipaux.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne procéderons pas au ramassage de vos végétaux.

Comptant sur votre diligence et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez croire en nos meilleurs sentiments.

Aiglun, le 02 mars 2012

Le maire,  
Daniel JUGY.

---

**Si vous souhaitez utiliser ce service de collecte, merci de retourner ce coupon dûment rempli et signé au secrétariat de mairie avant toute 1<sup>ère</sup> inscription.**

**Cette attestation ne vous sera demandée qu'une fois et ne vaut pas inscription aux collectes.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
04510 AIGLUN

Je reconnais avoir pris de connaissance du règlement concernant le ramassage des végétaux et m'engage à le respecter dans toutes ses clauses.

Aiglun, le

Signature :